



LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

Le prix de l'abonnement est de :
16 fr. pour trois mois,
31 fr. pour six mois,
et 60 fr. pour l'année.

LYON, 25 OCTOBRE 1828.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

Budget.

Nous touchons au terme de la tâche que nous nous étions imposée, et nous croyons l'avoir remplie avec impartialité. Le budget des dépenses ordinaires et variables a été passé en revue: il nous reste à dire que le déficit éprouvé dans le budget de 1826, déficit accru de la somme de 1,514 f. 85 c. pour la construction d'une chapelle à l'Archevêché, se monte à 4,728 fr. 51 cent., somme allouée dans le budget de 1828; et qu'enfin le fonds réservé aux dépenses imprévues s'élève à 29,198 fr. 95 c. C'est sur cette réserve que sera prise la somme de 6,000 f. à laquelle on évalue la dépense nécessitée par l'exécution de la nouvelle loi du juri. Voici la récapitulation des dépenses de ce budget:

Entretien de l'hôtel de la préfecture	2,580 f. c.
Prisons départementales.	74,110
Secours et ateliers.	46,000
Casernement de la gendarmerie.	16,580
Cours et tribunaux.	25,540
Travaux des bâtimens civils.	119,000
Routes départementales.	117,000
Enfans trouvés et abandonnés.	175,000
Encouragemens et secours.	18,950
Dette départementale.	4,728 51
Fonds de réserve.	29,198 95
Total.	626,487 44

La suite du budget se divise, 1° en dépenses d'utilité départementale imputables sur les centimes facultatifs: ces dépenses s'élèvent à 152,920 fr. 26 c.; 2° en dépenses extraordinaires parmi lesquelles se trouve une somme de 115,000 fr. affectée à la construction de la nouvelle prison.

On a vu que dans le rang des dépenses ordinaires du département, figure la somme de 1,514 fr. 85 c. pour la construction d'une chapelle à l'Arche-

vêché; nous pourrions demander: comment le département s'est-il trouvé appelé à dépenser cette somme? Si Monseigneur d'Amasie désire une chapelle dans son palais, pourquoi les contribuables doivent-ils la payer? Mais allons plus loin: en tête du budget des dépenses d'utilité départementale, voulez-vous savoir quelles sont les sommes qu'a placées notre conseil général? Les voici:

Indemnité à Monseigneur l'archevêque administrateur du diocèse	15,000 fr.
Indemnités à Messieurs les chanoines et chapelains	24,000
Total	39,000 fr.

En quoi, nous le demandons, une telle dépense est-elle nécessaire, est-elle utile? Les affaires ecclésiastiques de notre diocèse en allaient-elles plus mal sous le véritable archevêque ou dans la vacance du siège, et lorsque le budget départemental n'était pas chargé de cette somme de 39,000 fr.? On a dit que, depuis la restauration, le budget des affaires ecclésiastiques était triplé; que dirait-on si l'on examinait les budgets des localités?

Si notre conseil-général était nommé par les citoyens, pense-t-on qu'il eût jamais consenti à ces indemnités? L'exemple de Mgr. l'archevêque est bon à suivre. Que répondrait le conseil général, si le premier président de la cour royale et les conseillers demandaient aussi une indemnité à faire figurer sur le budget des dépenses d'utilité générale? Qu'aurait à répondre le département, si M. le lieutenant-général et son état-major prétendaient aussi avoir droit à un supplément de solde? Cependant le premier président de la cour royale et le commandant de la division ont bien des droits aussi réels à une indemnité que M. l'archevêque *in partibus*. Les conseillers de la cour royale et l'état-major de la division sont bien aussi utiles au département que MM. les chanoines et les chapelains. Si nous gémissions sous le despotisme militaire; si la magistrature disposait des places et des faveurs de la cour, il est probable qu'un conseil général

nommé par le pouvoir aurait prodigué l'or de citoyens aux officiers ou aux magistrats. Mais la théocratie semblait s'établir parmi nous, grâce à M. de Villele, les prêtres tenaient le timon des affaires: voilà pourquoi les conseils généraux n'ont rien à refuser à l'église.

Nous nous trompons: le conseil général du département du Rhône s'est trouvé dans la dure nécessité de refuser à Monseigneur l'archevêque administrateur une somme de deux cent mille francs pour restaurer le palais archiépiscopal et construire une façade sur la place Montazet. Mais il a considéré, 1° qu'il n'avait pas un centime à sa disposition; 2° que l'entretien des établissemens diocésains était à la charge du budget des affaires ecclésiastiques. Le conseil ne s'est pas aperçu que les traitemens des évêques et des chapitres étaient aussi à la charge du budget des affaires ecclésiastiques, et que les réparations à l'Archevêché pouvaient bien figurer à côté les indemnités à nos hauts fonctionnaires ecclésiastiques.

Nous voyons encore figurer parmi les dépenses d'utilité départementale une somme de 1,200 fr. pour la statistique du département du Rhône. Nous voudrions bien savoir à quoi sont employés ces douze cents francs. Rien n'a été fait jusqu'à ce jour pour la statistique de notre département. Cette partie des sciences économiques est parmi nous complètement négligée, car certes on n'appellera pas de la statistique ce que publient des hommes, du reste fort estimables et instruits, sous le titre d'*Archives Statistiques*. Ce recueil ment à son titre, et on ferait mieux de l'appeler *Archives Bibliographiques*. Si les douze cents francs dont il est question soutiennent les *Archives*, c'est de l'argent, sinon mal employé, du moins bien inutile au département.

Tel est le résumé bien incomplet du budget du département du Rhône. Quelques erreurs légères ont pu se glisser dans un travail toujours fait à la hâte, et sur des notes qui n'étaient accompagnées d'aucune explication. Nos amis ni nous, n'avons

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

DEUXIÈME CONCERT DE M^{me} JULIA ROBERT.

Un principe admis par tous les agens du pouvoir, c'est que l'autorité ne saurait mal faire. Ces idées d'infailibilité ont pénétré dans toutes les branches d'administration, et semblent être descendues jusque chez MM. les régisseurs du Grand-Théâtre. Ces gouvernans de coulisses croiraient apparemment manquer de caractère s'ils poussaient la condescendance pour le public jusqu'à prendre en considération ce qui peut lui convenir ou lui déplaire. Dans notre article sur le 1^{er} concert donné au Grand-Théâtre par Mad. Julia Robert, nous avions signalé l'inconvénient qu'il y avait à faire précéder les exercices de musique par une comédie en cinq actes. Nous avions fait remarquer que le public, fatigué par une soirée dont la longueur dérange ses habitudes, n'écoutait plus la dernière partie du concert qu'avec une sorte de contrariété, et que la plupart des auditeurs le troublaient par une retraite prématurée. Si MM. les régisseurs n'ont pas cru devoir s'arrêter à notre observation, il nous semble au moins qu'ils auraient dû se souvenir des marques d'impatience que le public avait données et qui firent interrompre la symphonie de Haydn, que l'orchestre avait commencée. Mais le ministère comique a tenu bon, et le concert de vendredi a encore été précédé par une pièce en cinq actes. Ce bon public qui venait pour entendre de la musique a été forcé d'écouter le *Vieux Célibataire*. La comédie de Colin d'Harleville l'aurait peut-être amusé si St-Aubert avait mis un peu de naturel dans le rôle de *Dubriage*, et s'il n'avait pas fatigué le spectateur par l'espèce de hennissement dont il accompagnait son débit. Quoi qu'il en soit, le concert a commencé à huit

heures et demie, par l'ouverture de *Montano et Stéphanie*. Elle a été exécutée avec une grande précision par l'orchestre que dirigeait M. Huny. L'ensemble qu'on a remarqué dans l'exécution de cette symphonie, et que nous signalons avec plaisir, n'a pas surpris de la part de nos artistes, mais nous croyons qu'en cette occasion leur talent a été stimulé par la présence de notre célèbre compositeur Berton, qui assistait au concert.

Après l'ouverture de *Montano*, Mad. Robert a chanté, avec tout le talent qu'elle avait déjà fait applaudir, une cavatine du *Romeo de Vacca*. Nous devons remercier Mad. Robert de nous avoir fait connaître la musique d'un compositeur nouveau pour le public lyonnais. Cette cavatine convient parfaitement aux beaux moyens de Mad. Robert, qui choisit toujours avec goût les différens morceaux dont elle compose ses concerts.

A Mad. Robert a succédé un jeune violoncelliste, qui a joué avec beaucoup de netteté et de précision un air varié pour le grave et bel instrument sur lequel il paraît appelé à obtenir des succès honorables. M. Hainl, de qui nous voulons parler, a été remplacé au pupitre par M. Etienne, qui a exécuté sur le cor la première partie d'un concerto de Duvernoy. Il ne manque à cet artiste modeste que des occasions plus fréquentes de se faire entendre en public, et de vaincre ainsi l'excessive timidité dont il est dominé. M. Etienne a pu se convaincre, en plus d'une circonstance, que nos amateurs savaient rendre justice à son talent, et que s'il osait davantage, il occuperait un rang distingué parmi nos artistes.

Une scène, un duo de la *Sémiramide* du Maestro à la mode a terminé la première partie du concert. Ce morceau est extrêmement favorable au développement du magnifique instru-

ment dont la nature a pourvu Mad. Robert. Elle en a rendu les différentes parties en cantatrice consommée et pénétrée des divers sentimens qu'elle avait à exprimer. Grignon qui la secondait ne paraissait pas sûr de lui-même, et nous a semblé peu familiarisé avec l'italien. Le public lui a su cependant gré de sa complaisance, et il a recueilli sa part des applaudissemens qui ont été donnés à cette scène.

M. Cherblanc a ouvert la seconde partie du concert par un maestozo d'un concerto de Viotti. Encouragé dans ses premiers essais, ce jeune artiste a travaillé et a mérité, à juste titre, les témoignages de bienveillance qu'il a reçus de ses auditeurs. Une polonaise pour la trompette à clés a complété la partie instrumentale de cette soirée. Cet instrument ingrat a été sonné avec bonheur par M. Bousquier. Mad. Robert a successivement chanté: *Un soir dans la forêt prochaine*, romance de Paccini; *le Naufragé et son Nègre*, paroles de Mad. Desbordes-Valmore, et un bolero espagnol. Elle a rendu ces différens morceaux avec une grande pureté de goût et avec toute l'expression convenable à chacun d'eux en particulier. Malheureusement on n'a pu jouir tranquillement du plaisir d'entendre ces dernières compositions. Le déplacement des personnes que l'heure avancée forçait à se retirer, le bruit qu'elles faisaient en s'en allant détournait involontairement l'attention de ceux qui auraient voulu n'écouter que la cantatrice, et ce désagrément a jeté quelque froideur sur la fin du concert. Ainsi, en s'obstinant à la faire durer trop longtemps, l'administration a nuï aux plaisirs du public; elle a nuï à un artiste recommandable dont le talent distingué devrait commander les plus grands égards.

Après le concert, MM. les artistes de l'orchestre ont donné une sérénade à M. Berton, logé à l'hôtel du Nord. O....

pas l'honneur d'être admis dans l'enceinte du conseil général; c'est un sanctuaire qui n'est ouvert qu'aux adeptes. Mais, nous l'espérons, lorsque les véritables droits de la France constitutionnelle seront mieux compris, lorsque les contribuables seront représentés dans ces assemblées qui disposent d'une partie de l'impôt, alors tout changera de face; les dépenses seront vraiment faites dans un but d'utilité générale; et si quelques privilégiés en souffrent, l'agriculture, l'industrie, le commerce y gagneront, et la prospérité de la France en sera plus assurée.

S'il faut en croire le correspondant de la *Gazette universelle*, l'une des dispositions du projet de loi sur l'organisation départementale et communale serait celle-ci : Les GRANDS COLLÈGES interviendraient seuls dans la nomination des conseils de département, et, pour chaque membre à nommer, présenteraient trois candidats au roi.

Si nous étions encore au tems où le parti auquel appartient la *Gazette* faisait les lois, nous pourrions croire que cette idée a été jetée adroitement dans ses colonnes pour préparer les esprits à une disposition contre laquelle ils se révolteraient. Mais nous espérons que le correspondant de la *Gazette* s'est trompé ou a voulu tromper le public, et que la déplorable loi du double vote ne sera pas consacrée, en recevant une nouvelle application. Ce serait une déception à laquelle la France est bien loin de s'attendre, et son indignation ne tarderait pas à frapper les ministres qui se seraient ainsi joués de ses vœux.

Le neveu de M. de St-Cricq, ministre du commerce, est dans ce moment à Lyon.

— Les petits escrocs dont nous avons parlé dans notre N° d'hier, n'ont point été rebutés par les échecs qu'ils ont éprouvés; revenus à la charge, ils ont obtenu un succès qui les dédommage de la perte de leur écu faux.

Voyant seule dans sa boutique la femme du marchand dont ils voulaient se venger, l'un d'eux, âgé de 12 ans, vêtu assez proprement, se présenta d'un air hypocrite, dit à la marchande que vendant des gaudres dans les cafés et au spectacle, il en aurait un grand débit s'il pouvait les présenter coiffés d'un bonnet grec brodé. Il ajouta qu'il était persuadé qu'elle serait bien satisfaite de concourir à sa petite fortune, et la pria de lui permettre de montrer à son père le bonnet qu'il choisissait, et dont au retour il lui remettrait le prix; il la pria aussi de garder chez elle le panier de gaudres qu'il portait, pendant la course qu'il allait faire chez son père, afin d'y prendre de l'argent pour s'acquitter.

On se trouve si heureux de rendre service à un enfant qu'une louable ambition anime, que la dame accorda la demande qui lui était faite.

L'heure de la vente des gaudres s'écoula; l'enfant ne revint point, les soupçons se présentèrent, et le panier vérifié, on n'y trouva que des gaudres gâtés, qui sans doute avaient été escroqués à quelques fabricans de ces friandises.

— Le 22 de ce mois a eu lieu à Besançon un service funèbre en mémoire de l'honorable député de cet arrondissement, M. Jobez. Cette cérémonie toute populaire avait attiré un grand concours, qui se composait d'hommes de toutes les classes. Le barreau, le commerce, la magistrature, les rangs les plus opposés, les positions les plus diverses confondaient leurs hommages à la mémoire du vertueux mandataire objet de regrets universels. Une seule circonstance a excité de fâcheuses remarques, et montré que les départemens sont encore en 1827, c'est l'absence de tous les fonctionnaires publics. Ni M. le comte Milon, préfet du Doubs, ni M. de Terrier-Santans, maire de la ville et collègue de M. Jobez à la chambre des députés, n'ont jugé à propos de paraître à la cérémonie. Cette tactique se conçoit. M. de Milon, préfet villéliste, a voulu protester au nom des fonctionnaires du département contre les éloges que le *Moniteur* de M. de Martignac a officiellement donnés à M. Jobez; quant à M. de Terrier-Santans, nommé maire par l'influence de la congrégation, et distingué par son rôle actif dans la chambre de 1824, on sait qu'il est encore à la chambre actuelle membre de cette fraction qui vote avec les Syriès de Mayrinjac et les Vaulchier.

Nous devons dire cependant que deux maréchaux-de-camp, MM. Chabert et Dallard ont osé se produire en costume à la cérémonie dont nous venons de parler.

PARIS, 23 OCTOBRE 1828.

Il est parvenu hier à Paris des dépêches de M. le général marquis Maison, en date des 3 et 5 octobre. Ibrahim est définitivement parti le 4 avec les dernières troupes égyptiennes. Les faibles garnisons laissées dans les places de la Messénie, ne paraissent pas être en mesure de les défendre, et l'on espère que la reddition de ces forteresses ne sera pas long-tems différée. M. le général marquis Maison est devant Navarin avec la brigade du général Hagonet; le général Sébastiani observe Coron avec sa brigade, et le général Schneider a mis à la voile le 2 octobre pour se rendre devant Patras. Aucune attaque n'a encore été dirigée contre les places; la voie des négociations sera essayée avant d'avoir recours à la force des armes.

Le nombre des malades a sensiblement augmenté parmi les troupes qui campent devant Navarin: les effets du climat se font sentir particulièrement sur ce point; mais jusqu'à présent la situation de cette brigade ne donne pas d'inquiétudes sérieuses, et la plus grande partie des malades se rétablit avec facilité. Des fièvres intermittentes sont les maladies les plus fréquemment observées. Une double ration de vin a été accordée aux soldats, comme un moyen de maintenir leur santé; et un premier convoi de bœufs venant d'Italie a permis de suspendre les distributions de viande salée.

— On nous écrit de Vienne, en date du 15, que le bruit se répandait dans cette capitale que les Russes avaient été complètement battus sous les murs de Varna. On attendait des détails.

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui l'ordonnance suivante : « Le collège du 1^{er} arrondissement électoral de l'Aude, du 2^e arrondissement électoral du Doubs, et du 5^e arrondissement électoral de la Seine-Inférieure, sont convoqués à Castelnaudary, à Besançon, et à Dieppe, pour le 26 décembre prochain, à l'effet d'élire chacun un député.

— Conformément à l'art. 21 de la loi du 2 juillet 1828, il sera fait usage pour ces élections, des listes arrêtées et closes le 16 décembre.

Les opérations des collèges électoraux auront lieu ainsi qu'il est prescrit par l'ordonnance du 11 octobre 1820.

— Voici les bruits du palais relatifs à la poursuite des chansons de Béranger: Il paraît que dans le principe le juge d'instruction et le procureur du roi ont cherché si cette publication ne se rattachait pas à quelque combinaison de parti, voire même à une conspiration; on a voulu connaître les personnes qui avaient souscrit à ces chansons ou qui les avaient achetées; l'éditeur s'y est refusé, alléguant qu'il ne se croyait pas obligé de divulguer les secrets de sa maison et ceux des souscripteurs. On a d'ailleurs interrogé les libraires qui ont concouru à la distribution. Ce matin le juge d'instruction s'est transporté au domicile de l'imprimeur pour y recevoir sa déclaration; M. Béranger a comparu devant ce magistrat aussitôt son arrivée à Paris; le libraire, M. Baudouin, a subi deux interrogatoires. Le caractère de la prévention, d'après les articles de loi qui servent de base à la saisie, serait une offense envers la personne du roi ou des membres de sa famille, et envers la religion; mais il peut être modifié par l'ordonnance de la chambre du conseil. L'édition avouée par M. Béranger n'a été publiée qu'après qu'une contrefaçon dénoncée à la justice avait déjà paru dans le public. On assurait au palais que M. Dupin s'était chargé de la défense de cette cause, dans le cas où l'affaire serait renvoyée devant les tribunaux.

— Plusieurs commissaires de police se sont transportés aujourd'hui, dans l'après-midi, au domicile de quelques employés à l'administration des postes, dans les bureaux de la division de l'arrivée et de la division de Paris, en vertu de mandats du procureur du roi, et ont procédé à la visite de leurs papiers et de leurs effets. On assure que ces visites sont occasionnées par les diverses dépositions du comte de Malarme.

Ce chef de bureau a été remplacé par M. Itas, ancien employé dans les bureaux de l'administration des postes.

— Les nouvelles de Dublin, arrivées à Londres le 20 octobre, sont d'un grand intérêt et tendent à confirmer les bruits qui se sont répandus sur l'intention du duc de Wellington d'accorder l'émancipation aux catholiques. On a tenu à Limerick une réunion pour l'établissement d'un club dit de Brunswick. Le vicomte Gort qui s'est distingué par son opposition prononcée aux demandes des catholiques, a été invité à se charger de la présidence du club. Le noble lord s'est rendu à l'assemblée, et au lieu de faire, selon l'usage des orateurs du parti, un discours furieux contre les catholiques, il a parlé avec une modération étonnante. Il a dit qu'il ne pouvait pas se charger de la présidence du club sans expliquer ses vues sur l'état actuel des affaires. On croit généralement, a dit le noble lord, que les ministres de S. M. ont l'intention de présenter au parlement un bill qui sera satisfaisant pour les hommes modérés de tous les partis, et en conséquence je n'entends pas prendre d'engagemens en me chargeant de la présidence de ce club, qui pussent me mettre dans le cas d'être accusé d'inconséquence si je crois devoir

voter dans la chambre des pairs en faveur du bill en question. Le noble lord a ajouté qu'il soutiendrait jusqu'à la mort les principes qu'il a toujours professés, mais qu'il pense que ces principes pourront être maintenus tout en se rendant aux desirs des catholiques modérés.

Quant à l'arrestation de M. Lawless, elle a excité une vive sensation en Irlande, et on dit qu'elle sera suivie de l'arrestation de M. Shiel et de M. O'Connell lui-même si leur conduite en fournit le prétexte. Le gouvernement emploie des sténographes pour assister aux séances de l'association catholique; on a remarqué qu'ils s'attachaient surtout aux discours de M. Shiel.

On pense que le gouvernement, en usant des mesures de rigueur envers les chefs catholiques, cherche à se mettre en position de répondre à ceux des adversaires de l'émancipation qui prétendraient qu'il ne cède qu'à la crainte et qu'il trahit ainsi la dignité de la couronne.

L'association s'est réunie après l'arrestation de M. Lawless. M. Shiel et M. Lawless lui-même ont parlé. Le premier a témoigné son étonnement de ce que le gouvernement ait fait arrêter M. Lawless, et ait laissé les chefs orangistes impunis; il a proposé les résolutions suivantes :

1^o L'arrestation de M. Lawless, qui a eu lieu trois semaines après l'offense prétendue commise contre la paix publique, lorsqu'on avait déjà obéi à la proclamation et lorsque M. Lawless, qui avait été rappelé par l'association, avait exprimé sa détermination de se rendre aux desirs du gouvernement, a excité notre surprise;

2^o Notre surprise ne devient que plus grande, lorsque nous voyons qu'un catholique a été assassiné depuis peu à Ballibay, et qu'on n'a fait aucune démarche pour faire arrêter l'assassin.

3^o Le gouvernement n'ayant pas offert de récompense pour l'arrestation du criminel, nous offrons une récompense de 500 livres sterling qu'on payera à la personne ou aux personnes par qui l'assassin orangiste sera arrêté et poursuivi jusqu'à être convaincu du meurtre d'un catholique à Ballibay.

Après un discours de M. Lawless où il a rendu compte de son arrestation et défendu sa conduite, l'association a adopté les résolutions.

— M. le comte de Lebzelter, commissaire délégué par l'empereur d'Autriche pour recevoir à Gènes Dona Maria da Gloria, ayant appris que S. M. s'était rendue en Angleterre, et ayant reçu à ce sujet de nouvelles instructions de sa cour, vient de se rendre à Londres. Il est passé il y a deux jours à Paris, où il a eu plusieurs entrevues avec M. le comte d'Apponi. Sa mission a pour objet de réclamer auprès du roi Georges IV la jeune reine, qui n'a été, selon le cabinet autrichien, envoyée en Europe que pour terminer son éducation à Vienne. Les personnes qui connaissent le mieux la législation anglaise pensent qu'à moins d'obtenir l'assentiment des envoyés brésiliens, M. le comte de Lebzelter sera obligé de porter l'affaire devant les tribunaux plutôt que devant le conseil des ministres. A Londres, la diplomatie est heureusement dans l'impuissance de braver les lois, et il faudra plaider devant la cour de la chancellerie quels sont les pouvoirs les plus authentiques, des dépêches envoyées à la cour de Vienne par l'empereur du Brésil à une époque où il ignorait l'usurpation de don Miguel, ou des instructions par lui remises aux agens qui ont été chargés d'accompagner sa fille, et qui devaient se conduire selon la circonstance.

— La découverte faite à Philadelphie d'un nouveau gaz trois cents fois plus léger que l'air, a donné l'idée à un savant professeur, M. Berzelius, de faire servir ce gaz à transporter voitures et voyageurs. En passant en Belgique pour se rendre en Suède, il a fait à la terre du Corbeau, près de Charleroy, sa première expérience. Le ballon, attaché à la caisse d'un cabriolet, levait rapidement; et, entraîné par un bon cheval, le cabriolet parcourait avec une vitesse de quatre lieues à l'heure, les chemins boisés et montagneux des environs. En allongeant les cordeaux qui tenaient le cabriolet au cheval, la voiture s'élevait au-dessus de la cime des arbres; en les resserrant, elle se rapprochait de terre à volonté; de longues guides et un fouet proportionné aidaient à diriger le cheval, qui pourrait trainer beaucoup de voitures en même tems; puisqu'il n'a que la résistance de l'air à vaincre, et qu'il pourrait faire également des courses longues et rapides. Pour prévenir les accidens, un mécanisme permet de comprimer et de dilater le ballon, pour monter et descendre à volonté. On assure qu'en ce moment, un établissement se forme pour fournir le gaz nécessaire à ceux qui voudront voyager de la sorte.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

GRECE.

La *Gazette universelle de la Grèce* du 27 août, contient la circulaire suivante, adressée par le président au Panhellion à tous les commissaires extraordinaires dans les départemens et aux commandans des forces de terre et de mer :

« Le ministre des affaires étrangères et secrétaire-d'état de S. M. T.-C. nous a, par ordre de son souverain, honoré de communications sous la date du 12 août, que nous nous exprimons de vous faire connaître.

« Nous nous félicitons, Messieurs, de vous annoncer que les trois puissances signataires du traité de Londres ont unanimement résolu de mettre un terme à la guerre qui dure depuis tant d'années en Grèce, et de forcer à cet effet Ibrahim

Pacha de quitter la Morée ; elles envoient, en conséquence, une armée qui arrivera sous peu.

Comme les circonstances ne permettent pas aux cours d'Angleterre et de Russie de fournir leur contingent dans cette expédition, le roi de France a accepté seul cette entreprise. Il est donc réservé aux troupes françaises seules de commencer et de traiter l'accomplissement de l'œuvre de la paix, de cette paix que le traité de Londres a promis à la Grèce et à l'Europe.

Le lieutenant-général marquis Maison est à la tête de cette expédition, dont les guerriers vont arriver sous peu de jours en Morée, dans cette contrée dont la présence d'Ibrahim-Pacha a fait une solitude. Ils vont arriver, et ce pays sera délivré de ces étages, et sa fertilité viendra bientôt soulager nos maux. Apportons tous notre coopération, et pendant qu'à la suite de quatre siècles d'esclavage et de huit années de souffrances toujours croissantes, la patrie se relèvera enfin de ses ruines, puisse chacun de nous, comme c'est son devoir, redoubler d'amour pour son pays ! La patrie, cette mère commune, est enfin délivrée, grâce à la céleste providence et à la générosité des puissances alliées : nous devons cependant montrer par notre conduite de tous les jours qu'elle était digne de cette bienveillance sous l'égide de laquelle nous pourrions consolider son rétablissement.

Nous sommes invités, Messieurs, à l'accomplissement de ce but ; le Tout-Puissant nous en offre l'occasion et les moyens : il ne nous reste plus qu'à répondre à cette honorable et sainte vocation. Nous la remplissons, sans aucun doute, et je n'hésite pas à en prendre l'engagement au nom de tous.

Egine, 25 août 1828.

Signé : Le président, J.-A. CAPO-D'ISTRIAS,
Le secrétaire d'état, SP. TRAKOUPIS.

BULLETINS RUSSES.

ASIE MINEURE.

Le général comte Paskévitch s'est emparé de la forteresse d'Akhazik ; le lieutenant-général prince Wodolski fut détaché pour assiéger la forteresse d'Azkhur, qui est sur la route de Géorgie. Le général fit sommer, par quelques habitants d'Akhazik, la garnison de se rendre. Celle-ci épouvantée par la promptitude avec laquelle le prince s'avancait, se retira dans les montagnes, et les habitants lui ouvrirent les portes. On a pris à Azkhur 14 canons, 6 drapeaux et une provision considérable de munitions de guerre et de vivres.

Extrait d'un rapport des opérations devant Silistria jusqu'au 11 septembre.

On a élevé des redoutes sur les hauteurs prises le 28 août, on les a garnies de grosse artillerie, et l'on a vivement canonné la forteresse.

Le 11 septembre, un corps ennemi de 5000 hommes se montra au village de Tatorcy, et il attaqua nos avant-postes avec des forces supérieures, sur quoi ceux-ci se retirèrent par la route de Turtukay. L'ennemi prit le chemin de la forteresse et opéra sa jonction avec les troupes qu'on en avait fait sortir. Il attaqua ensuite deux de nos redoutes les plus rapprochées, mais il fut repoussé. Sa cavalerie attaqua le corps du lieutenant-général Kreutz, qui la mit en fuite. L'ennemi a pendant cette retraite beaucoup perdu par notre feu à mitraille, et il a laissé 200 hommes sur le champ de bataille. Nous avons eu 60 hommes tués et 98 blessés ; parmi les derniers se trouvent 8 officiers.

Extrait d'un rapport des opérations devant Schoumla du 21 au 27 septembre.

Le 21, un détachement d'infanterie ennemie s'approcha d'une de nos redoutes, mais il fut mis en fuite.

Le 6^e corps sous les ordres du général Roth se réunira bientôt aux troupes qui sont devant Schoumla, vu que Silistrie sera assiégée par le 2^e corps sous les ordres du prince Gzerbatow.

Avant que le général quittât sa position devant Silistria, il a été attaqué le 15 septembre par un corps turc fort de quatre mille hommes, mais il a été repoussé avec une grande perte, et il a laissé trois cents morts sur le champ de bataille. D'après le rapport des prisonniers, le général de la cavalerie a été tué. Dans ce combat, un escadron des uhlands de Charkow s'est surtout distingué.

Nouvelles des opérations devant Varna du 22 au 26 septembre.

Les travaux de siège approchent de leur fin, deux brèches sont presque entièrement ouvertes, et au moyen de gabions on continue de gagner des entrées dans le fossé.

De la partie méridionale de la forteresse, vis-à-vis le corps qui occupe les hauteurs de la presqu'île de Galata, l'on voit un corps ennemi s'avancer de la rivière de Kamczyk.

Dans la nuit du 25 au 26, on a emporté d'assaut une redoute ennemie qui se trouve vis-à-vis le centre de la forteresse. Sans tirer un coup de fusil, le colonel prince Prokorowski, à la tête du régiment de Nizowsk, l'a attaquée à la baïonnette, et en a chassé l'ennemi avec perte de plus de 100 hommes. Dans ce combat, nous avons pris un canon, trois drapeaux et la partie du camp contiguë au derrière de la redoute. Nous avons eu deux officiers et quarante soldats tués ou blessés.

OPÉRATIONS DEVANT VARNA.

Du 14 (26) jusqu'au 19 septembre (1^{er} octobre).

Depuis quelques jours nous étions informés qu'un corps ennemi considérable s'avancait pour faire lever le siège de Varna. Dès que nos avant-postes nous eurent donné l'avis de son approche, un fort détachement fut envoyé pour le reconnaître ; mais malheureusement le terrain offrait tant de

difficultés qu'il ne fut pas possible de se procurer des données bien positives sur les progrès et sur la force de l'ennemi. Cette reconnaissance, confiée au régiment des chasseurs à pied de la garde, lui a fait éprouver une perte considérable. On compte parmi les morts le général Hurlung, chef du régiment ; le colonel Sarger, aide-de-camp de l'empereur ; le colonel Busse et dix autres officiers.

Le lendemain, l'ennemi se montra devant la position que nous occupions, au midi du détroit de Varna ; mais déjà les troupes placées sur ce point avaient été renforcées et mises sous les ordres du général Bistrom.

Le 15 (27), le général Suchozonet fut détaché par la rive gauche du détroit de Varna, avec la première brigade de cavalerie légère de la garde, la deuxième brigade de la dixième division d'infanterie, et deux batteries pour menacer l'aile droite d'Omer-Vrione. Ce mouvement, exécuté avec beaucoup d'ensemble et de précision, nous a rendus maîtres du camp turc d'Hadgi-Hassan-Laar. L'ennemi a perdu 500 hommes et un drapeau dans cette manœuvre. Pendant ce temps, le prince Eugène de Wurtemberg est arrivé du camp de Schumla, avec la première brigade de la 19^e division, et après s'être réuni au 20^e de chasseurs, il a opéré sa jonction avec le corps du général Suchozonet. Ce même jour, le général Bistrom a repoussé une forte attaque de l'ennemi, qui avait commencé à se retrancher dès son arrivée, et qui est alors sorti de son camp pour attaquer nos redoutes.

Le combat a duré avec acharnement pendant 4 heures. Pendant le feu de nos batteries et une charge à la baïonnette exécutée par le premier bataillon des grenadiers de la garde et le premier bataillon des chasseurs à pied de la garde, ont décidé la victoire en notre faveur. Les Turcs se sont retirés en laissant 2 drapeaux et 1,000 morts.

Dans ce combat, la force de l'ennemi était de 15,000 hommes, et un semblable nombre de troupes était resté dans les retranchemens. Nous avons à regretter la perte du général Freitag, chef du régiment des grenadiers de la garde, et du colonel Zaycow de ce même régiment. Ils ont été tués l'un et l'autre à la tête de leur bataillon en exécutant la charge dont nous avons parlé plus haut.

Le lendemain, l'ennemi s'occupa de fortifier ses retranchemens. Nous résolûmes de troubler les travaux, et le général Bistrom fut chargé de faire une démonstration d'attaque ; mais le prince Eugène de Wurtemberg était chargé de la véritable attaque qu'il dirigea contre l'aile gauche de l'ennemi.

Malgré la difficulté du terrain où nos troupes étaient obligées de manœuvrer, le 20^e régiment de chasseurs parvint à prendre la première redoute et un canon. Alors nos troupes se sentirent animées d'un tel courage qu'elles attaquèrent le camp ennemi contre l'ordre du prince Eugène de Wurtemberg. Le général Yarnow, qui commandait la première brigade de la 19^e division qui a opéré cette attaque, est devenu victime de son courage, pendant que sa brigade est parvenue à atteindre le parapet des retranchemens turcs ; mais alors se trouvant exposée à la mousqueterie ennemie, voyant son front attaqué par des forces supérieures, ses flancs menacés par la cavalerie turque, et se sentant éloignée des colonnes russes qui devaient la soutenir, elle a été obligée de se retirer ; sa retraite s'est opérée dans le meilleur ordre sous la protection de nos batteries et à la faveur d'une charge des uhlands de la garde ; mais notre perte a été considérable. Alors le combat a cessé ; le prince Eugène de Wurtemberg a repris les positions d'Hadgi-Hassan-Laar, et malgré nos pertes, l'ennemi n'a plus mis d'obstacle à la retraite de la première brigade, et n'est même plus sorti de ses retranchemens.

Les travaux du siège de Varna sont tellement avancés que sur deux points les mines vont jusqu'au rempart principal de la place.

BULLETIN COMMERCIAL.

Lyon, 25 octobre.

La demande sur les soies s'est maintenue cette semaine, même avec plus de vivacité. On a éprouvé quelque rareté dans les organsins, aussi les prix se sont-ils élevés d'environ 50 à 75 c. sur les derniers cours que nous avons donnés.

On s'attend au maintien de la position actuelle ; les nouvelles des Amériques continuent d'être favorables à l'écoulement des étoffes.

PRIX DES GRAINS.

MARCHÉ DE LYON DU 25 OCTOBRE.

Le double-boisseau.		Le double-boisseau.	
Froment beau.	5 f. 50 c.	Orge moindre.	3 00
Id. moyen.	5 40	Maïs.	0 00
Id. moindre.	5 30	Blé noir.	2 45
Seigle beau.	5 40	Avoine.	2 50
Id. moindre.	5 50	Pom. de ter. rouge.	00
Orge belle.	5 10	Id. blanches.	00

ANNONCES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par sentence d'adjudication rendue en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le douze juillet mil huit cent vingt-

huit, M. Paul-Iris Tardieu, fils aîné, négociant, demeurant à Lyon, place de la Platière, est resté adjudicataire moyennant la somme principale de cent vingt-mille cent francs, outre les charges, d'une maison située à Lyon, quartier neuf de Perrache, faisant l'angle oriental et méridional du Cours du Midi et de la place Louis XVIII, d'une superficie environ de quatre cent mètres carrés, ne portant encore point de numéro, et composée de rez-de-chaussée et cinq étages au-dessus, avec caves et greniers ; de laquelle maison la vente par expropriation forcée était poursuivie à la requête du sieur Claude Mantes, propriétaire-rentier, demeurant à Lyon, rue du Beauf, n° 14, au préjudice des sieurs Annet Bertrand père, entrepreneur de bâtimens, et de François Chapal, sa femme, demeurant ensemble à Lyon, rue Belle-Cordière, et du sieur Gilbert Bertrand fils, également entrepreneur de bâtimens, demeurant à Lyon, susdite rue Belle-Cordière.

M. Tardieu fils aîné, désirant purger l'immeuble par lui acquis des hypothèques légales dont il peut être grevé, a, le huit août dernier, déposé au greffe du tribunal civil de Lyon, copie collationnée de sa sentence d'adjudication, et par exploit de l'huissier Viailon, du vingt-cinq octobre courant, ce dépôt a été certifié et dénoncé, 1^o à ladite Françoise Chapal, femme d'Annet Bertrand père, et en tant que de besoin à ce dernier, 2^o et à Monsieur le procureur du roi près le tribunal civil de Lyon, afin qu'ils aient à requérir dans le délai de la loi sur l'immeuble dont s'agit telles inscriptions qu'ils jugeront convenables, ayant pour cause des hypothèques légales, passé lequel délai ledit immeuble en demeurera définitivement purgé et affranchi.

Avec déclaration à Monsieur le procureur du roi que tous ceux du chef desquels il peut être requis sur l'immeuble acquis par M. Tardieu des inscriptions ayant pour cause des hypothèques légales, n'étant pas connus de ce dernier, il ferait faire la présente publication conformément à l'avis du conseil d'état du 9 mai 1807.

Pour extrait : BERTHON-LAGARDIÈRE, avoué de l'acquéreur. (470)

ANNONCES DIVERSES.

Le mardi onze novembre mil huit cent vingt-huit, à dix heures, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Guillard, notaire à Villeurbanne, à l'adjudication à l'extinction des feux, d'une propriété située à Villeurbanne, sur le route de Crémieu, près de la Ferraudière, à une demi-heure de Lyon, consistant en une belle maison construite depuis quatre ans, presque toute en pierres, et composée d'un rez-de-chaussée ayant dix croisées de façade, et de deux étages agencés en partie, et en une terre contiguë, le tout de la contenance de quatre bichères.

Cette propriété offrant encore des emplacements sur la route, peut servir pour toute espèce d'établissement.

On donnera des facilités pour les paiements.

S'adresser, pour voir les lieux, au sieur Bonnet, boulanger à Villeurbanne, vis-à-vis la maison, et pour les renseignements, audit M^e Guillard, notaire. (470)

VENTE APRES FAILLITE,

D'un Fonds d'épicerie-droguiste, situé à Lyon, rue Buisson, n° 8.

Le public est prévenu que le syndic provisoire de la faillite du sieur Louis-Sébastien Debrou, ci-devant épicerie-droguiste à Lyon, rue Buisson, n° 8, est autorisé, par M. le juge-commissaire de ladite faillite, à vendre à l'amiable les marchandises, ustensiles et agencemens dépendant de la faillite et composant ledit fonds.

Les marchandises se divisent en épicerie, drogueries et plantes médicinales ; et les ustensiles et agencemens se composent de tout ce qui est nécessaire à l'exploitation de ce commerce.

Les personnes qui désireraient acquérir ledit fonds, sont invitées à s'adresser, tous les jours non fériés, de sept à neuf heures du matin, au sieur Pierre Laffitte, teneur de livres, demeurant à Lyon, rue Juiverie, n° 17, qui leur donnera connaissance de l'inventaire qu'il en a fait, et leur fera voir les marchandises, agencemens et magasins.

Lyon, le 11 octobre 1828. (380—10)

VENTE AUX ENCHÈRES.

Le six novembre 1828, dix heures du matin, en l'étude de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2, il sera procédé, par un commissaire-priseur, à la vente de l'ancien café Teissier, actuellement exploité par Arnoux et C^e, établi à Lyon, place des Célestins, connu sous la désignation de café du *Messager des Dieux*.

La vente comprendra les agencemens décors, objets mobiliers, avantages du bail, achalandages et les recouvrements, dont il sera fait un lot séparé.

Cet établissement est en pleine activité et d'un revenu certain.

Pour connaître les conditions de la vente, s'adresser audit M^e Laforest, chargé de traiter de gré à gré avant le jour indiqué. (414—4)

VENTE VOLONTAIRE.

Le dix novembre mil huit cent vingt-huit, dix heures du matin, en l'étude de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2, il sera procédé à la vente d'une maison si-

tuée à Lyon, rue du Chapitre d'Ainay, portant sur cette rue le n° 6, composée de caves, rez-de-chaussée et quatre étages. Cette maison dépend de la succession de M. Nicolas Bertin, lorsqu'il vivait rentier à Lyon. Elle appartenait originairement à M. Gaillard, ancien avocat au parlement. Pour traiter de gré à gré avant le jour de la vente, s'adresser audit M. Laforest, dépositaire des titres de propriété et chargé de recevoir les offres. (415-3)

A VENDRE.

Terre de la Rouillière, située commune de Boisset-les-Montronds, arrondissement de Montbrison (Loire), du revenu de 5 à 6,000 fr. Prix : 120,000 fr.

Trois maisons à la Guillotière, faubourg de Lyon : l'une Grande-Rue, n° 12, du revenu de 1,900 fr. Prix : 31,000 fr. ; la seconde, rue d'Ossain, n° 22, du revenu de 2,200 fr. Prix : 31,000 fr. ; et la troisième, rue des Hirondelles, n° 4, du revenu de 1,400 fr. Prix : 20,000 fr.

S'adresser à M^e Cherblanc, notaire à Lyon, place Saint-Pierre. (472)

Les trois moulins de la Tour, situés sur la rivière de Grône, commune de Saint-Clément, à une demi lieue de Maçon, et à 400 pas de cette rivière et de cette route.

Ces moulins sont composés :

1° D'une maison de maître, des bâtimens renfermant les tourans et ustensiles, d'autres bâtimens nécessaires à l'exploitation, d'un verger, d'un grand et d'un petit jardin ; le tout contigu et contenant en superficie 58 ares 26 centiares (ou 15 coupées et 112) ;

2° De deux grands prés à la suite des moulins, et contenant ensemble 2 hectares 80 ares 21 centiares (ou 71 coupées) ;

3° De plusieurs pièces de terre, situées autour des Moulins, et contenant ensemble 7 hectares 75 ares 22 centiares (ou 196 coupées) ;

4° Et d'un petit bois contenant 29 ares 61 centiares (ou 7 coupées et 112).

Cette propriété repose sur un sol de 1^{re} classe. Elle est susceptible par sa position de convenir à toute espèce d'usine ou fabrique. La facilité de ses communications et sa proximité de Maçon et de Lyon, assurent à tous ses produits une vente facile et certaine.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Dubief, propriétaire à Varenne-les-Mâcon ; et à M^e Courteau, notaire à Mâcon. (417-2)

Un fonds de café situé à gauche du pont Morand, aux Brotteaux, intitulé le Café du Grand-Fleuve, à vendre pour changement de commerce. (387-2)

Un fonds de café bien achalandé, situé sur la place la plus fréquentée de la ville de Vienne, (Isère.) S'adresser, pour les renseignements, à M^e Verne, notaire à Vienne, devant lequel la vente sera faite le jeudi trente octobre mil huit cent vingt-huit, à onze heures du matin ou à M^e Reymond, avoué en la même ville.

Ce fonds dépend de la succession de François Lacamp, décédé limonadier audit Vienne. (416-2)

A vendre pour cause de départ.

Une jolie jument de selle, prenant six ans.

S'adresser au portier de la maison n° 2, rue des Pénitens-de-la-Croix, près la place St-Clair, ou au sieur Laurence, artiste vétérinaire, rue des Capucins, n° 25.

Même maison, place des Pénitens, n° 2, à vendre à bon prix, un poêle en faïence. (437-3)

A PLACER.

Divers capitaux de 2, 4, 6, 10, 20, jusqu'à 50,000 fr., sur bonnes hypothèques, principalement dans l'arrondissement de Lyon.

S'adresser à M^e Cherblanc, notaire à Lyon, place Saint-Pierre. (472 bis.)

A LOUER.

Ecurie et remise à louer de suite, situées rue des Estrées. S'adresser à M. Richard, place de l'Herberie, n° 2, au 1^{er}. (465)

Magasin à louer, rue Bât-d'Argent, n° 20. S'y adresser. (461)

A louer de suite.

Grands magasins agencés, composés de cinq pièces sur le devant, avec cave et grenier ; très-convenables pour appartemens, rue du Théâtre, n° 2, au 1^{er}.

S'y adresser. (471)

A louer de suite, rue St-Marcel, n° 15, près du jardin des Plantes,

2°, 3°, 4° étages, chaque appartement composé de cinq pièces, dont deux sont parquetées ; plus deux cabinets ; le tout agencé et décoré à neuf.

S'adresser au rez-de-chaussée. (464)

A louer de suite ou à la Noël prochaine,

Un appartement au 4^e étage, place St-Clair, n° 8. Cet appartement composé de huit pièces plafonnées, dont une parquetée, tout agencé, peut se diviser.

S'adresser, pour le voir, au portier ou au bureau de tabac. (469)

AVIS.

Le café Montmartin, situé quai St-Antoine, vient de terminer les réparations qui étaient nécessaires pour réunir l'entresol à ce joli café, et qui donneront aux amateurs la jouissance d'une salle de billard, d'un petit salon de société et de diverses petites chambres indépendantes, où l'on trouvera les rafraichissemens qu'on désièra ; on y trouvera également, matin et soir, des potages et des déjeuners chauds et froids, de même que des vins en diverses qualités.

Le sieur Charrel, ancien restaurateur, gèrera le susdit café pour le compte et aux frais du propriétaire, et donnera tous ses soins et son activité pour satisfaire les amateurs qui l'honoreront de leur confiance.

L'établissement s'ouvrira le 26 octobre, sous le nom de café et estaminet Grecs.

Les personnes qui désireraient faire l'acquisition du fonds, peuvent s'adresser, à volonté, à la Brasserie de bière, rue St-Georges, à Lyon, où on traitera de gré à gré, et on facilitera l'acquiescement tant pour entrer en possession du café que pour les payemens. (465)

Dépôt de soies en bobines pour crêpes, chez M. Vincent Borelli fils, rue Puits-Gaillet, n° 31. (451-2)

On demande, près de Lyon, un écrivain lithographe.

S'adresser à M. Derlon, rue St-Pierre-le-Vieux, n° 16. (427-2)

ÉCOLE DE LANGUES VIVANTES ET DE COMMERCE, Rue Chalarnond, n° 5.

L'ouverture des cours de cette école, dirigée par M. Louis Nordheim, ex-instituteur des princes Paul de Wurtemberg, et ex-gouverneur des comtes de Neiperg, aura lieu le 3 novembre prochain.

On y professera cette année les cours suivans, savoir :

- 1° La langue française raisonnée ;
- 2° La littérature française ;
- 3° La langue anglaise ;
- 4° La langue allemande ;
- 5° La langue italienne ;
- 6° La langue espagnole ;
- 7° L'arithmétique commerciale (d'après un nouveau plan de M. Nordheim, qui mérite l'attention de tous les négocians.)
- 8° La géométrie appliquée aux arts ;
- 9° La trigonométrie appliquée aux arts.
- 10° La géographie statistique et historique ;
- 11° L'écriture perfectionnée ;
- 12° Les changes et arbitrages ;
- 13° La comptabilité complète ;
- 14° Le style épistolaire commercial ;

Tous ces cours sont confiés à des professeurs d'un savoir et d'un mérite reconnus, attachés à cet établissement ; et l'élève qui, après avoir suivi un cours, ne se sent pas encore assez fort, peut en recommencer un second et même un troisième sans aucune nouvelle rétribution, de manière que l'élève est sûr de réussir, avantage qui mérite certainement l'attention générale. (428-2)

MM. Gaillard et Arcis, commissionnaires, rue Mulet n° 16, ont l'honneur de prévenir MM. les fabricans qu'ils ont un dépôt de coton filé depuis le n° 65 jusqu'à 155, provenant d'une des meilleures filatures de France. (371-9)

MM. Viv. Beuf et Comp^e, marchands de draperie et articles de nouveautés, rue St-Pierre, n° 7, tiennent un établissement de confection d'habillemens, dirigé par l'un des meilleurs tailleurs de Paris. Les soins qu'ils apportent à l'exécution des commandes qui leurs sont faites, la belle et bonne qualité de leurs draps qu'ils tirent des premières manufactures du nord, leurs bas prix, tout leur donne l'intime conviction qu'ils mériteront la confiance des personnes qui voudront bien la leur accorder. Celles qui tiendraient à conserver leur tailleur, trouveront encore un avantage réel dans leurs emplettes.

Ils viennent également de recevoir en dépôt d'une maison de Paris un assortiment de reedingottes en castorine qu'ils céderont à 36 fr., et de manteaux de dames en drap de zéphir à 55 fr. ; le tout parfaitement bien confectionné. (253-9)

Montmey, officier-de-santé, herniaire et dentiste, élève de M. Morand de Paris, ci-devant Port-du-Temple, actuellement place de l'Herberie, n° 5, au 1^{er}, à Lyon. (356-5)

Traitement des Maladies Vénériennes par la Méthode végétale du Docteur GIRAudeau de St-Gervais, rue Aubry-le-Boucher, n° 5, à Paris.

M. Girardeau de St-Gervais, docteur de la faculté de mé-

decine de Paris, ex-chirurgien des hôpitaux, membre de l'École-pratique, convaincu du danger des palliatifs offerts à la crédulité des gens sans expérience, et témoin des récidives et des accidens nombreux qui sont la conséquence de l'emploi du mercure, guérit radicalement, et en peu de tems les maladies secrètes et invétérées, rebelles aux autres méthodes, en détruisant leur principe, par un traitement végétal dépuratif, éprouvé, prompt, peu coûteux, et facile à suivre avec le plus profond secret, même en voyageant.

Le dépôt est à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 13. (206-2)

Traitement complet des maladies vénériennes, par M. Thevenard, chirurgien-accoucheur, rue Lafont, n° 26, au 2°, à Lyon.

Conduit par le flambeau d'une longue expérience dans l'art difficile du traiter méthodiquement les maladies vénériennes des deux sexes, selon leurs diverses complications dartreuses, scrophuleuses, galeuses, rhumatismales, etc., plus ou moins anciennes, invétérées ou dégénérées, M. Thevenard a trouvé le moyen d'en débarrasser en peu de tems et sans retour. — Sa méthode est si simple, que lorsqu'on se serait en voyage, on peut se traiter soi-même. Il n'emploie aucunes substances mercurielles. (436)

On demande un homme de 28 à 40 ans, capable de tenir des écritures et pouvant disposer d'une somme de 6 à 8,000 fr., en qualité d'associé pour un commerce en pleine activité depuis long-tems, et qui peut rendre, en étant bien conduit, un bénéfice net de 20,000 fr. environ chaque année, sans aucune chance de perte.

— On désire un jeune homme capable d'enseigner le latin, et pouvant disposer d'une somme de 2 à 3,000 pour l'associer dans une maison d'éducation.

— On demande un homme capable de tenir les livres d'une maison de commerce de soierie et qui puisse disposer d'une somme de 25 à 40,000 fr., en qualité d'associé ou de dépositaire.

— On désire un jeune homme de 15 ans environ pour être apprenti dans un commerce de liquides ; il aura de suite un appointement de 500 fr.

— Plusieurs jeunes gens de Lyon, connaissant parfaitement la fabrication des étoffes de soie unies et façonnées, et capables de diriger en tout point un établissement de ce genre, désirent se placer en qualité de contre-maitres.

S'adresser aux sieurs J. Bertholon et C^e, agens d'affaires, rue de la Cage, n° 15. (462)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Benjamin Rolland, expert teneur de livres, professeur de comptabilité commerciale, précédemment place St-Clair, n° 8, a transporté son domicile, rue des Deux-Angles, n° 4, (469 bis.)

Les sieurs Couchoud fils et Poncet, marchands de charbon, tenant les magasins d'approvisionnement de la ville, ont l'honneur d'informer le public qu'ils continueront de livrer les qualités de charbon aux prix suivans :

Perrat, 1 ^{re} qualité.	à 2 f. 25 c.
Id., 2 ^e id.	à 2 10
Grêle, 1 ^{re} id.	à 2
Id., 2 ^e id.	à 1 85
Menus charbons.	à 1 50

Le tout franc de port.

La présence de deux mesuriers jurés, jointe à l'exactitude et aux soins qu'ils mettront dans leurs livraisons, leur fait espérer que bientôt ils auront acquis la confiance qu'à juste titre ils réclament.

Les personnes qui n'auront pas d'emplacement suffisant pour y mettre leurs provisions, trouveront près de ces Messieurs la facilité de les enlever à leur volonté moyennant des arrhes.

Les demandes peuvent être faites soit en personne ou par lettres, toujours à leur adresse, place St-Michel, ancien bâtiment de l' Arsenal, à Lyon. (16-4)

SPECTACLES DU 26 OCTOBRE.

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

LE BARBIER DE SÉVILLE, opéra. — MARTON ET FRONTIN, comédie. — ASTOLPHE ET JOCOSSE, ballet.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

OTHELLO, mélodrame. — M. JOVIAL, vaudeville. — LE BRUIOT GREC.

BOURSE DU 25.

Cinq p. 0/0 consol. Jouis. du 22 s. 1828. 105f 55.

Trois p. 0/0, Jouis, du 22 juin 1828. 74f 105.

Rentes de Naples.

Cert. Falconnet de 25 ducats, change variable, Jouis. de janvier 79f 10 15 20 25 20.

Id. français, de 59 ducats chan. fixe 425 45 59, Jouis. de janvier 50f.

Oblig. de Naples, emp. Rothschild, en liv. ster. 25f. 50.

Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 cert. franç. Jouis. de mai. 7

Empr. royal d'Espagne, 1825. Jouis. de janv. 1828. 79 1/2 11 1/2 5/8 1/4

Rente perpétuelle d'Esp. 5 p. 0/0. Jouis. de janv. 50 1/2 50 50 1/4 1/4

5/4.

Mét. d'Autriche 1000 fl. 125f de rente. Ad. Rothschild.

Emp. d'Haiti rembour. par 25. ème. Jou. de juil. 1828. 64of 64f 5/8

64of.

